

Ajustements à la grille des tarifs d'électricité et l'annexe I applicables à compter du 1^{er} avril 2028 – Distribution

Phase 2

Suivant la décision D-2025-114

Grille des tarifs d'électricité

Hausse provisoire au 1^{er} avril 2028, 2,6 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,8 % plus l'ajustement aux tarifs généraux et au tarif L.

Article 1 ^{er} avril 2027	Article 1 ^{er} avril 2028	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix provisoires au 1 ^{er} avril 2028*	Ajustement relatif à 2025 suivant D-2025-114	Prix provisoires 1 ^{er} avril 2028 incluant l'ajustement
2.5	2.5	<i>Tarif D</i>	Frais d'accès au réseau, par jour Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	46,154 € 7,365 € 12,097 €	0,000 € 0,000 € 0,000 €	46,154 € 7,365 € 12,097 €
2.15	2.15	<i>Tarif DP</i>	Jusqu'à 1 200 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'été Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'hiver Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	7,265 € 11,044 € 5,670 \$ 7,673 \$ 13,833 \$ 20,750 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 \$ 0,000 \$ 0,000 \$ 0,000 \$	7,265 € 11,044 € 5,670 \$ 7,673 \$ 13,833 \$ 20,750 \$
2.23	2.23	<i>Tarif DM</i>	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh x multiplicateur Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	46,154 € 7,365 € 12,097 € 7,673 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,365 € 12,097 € 7,673 \$
2.34	2.34	<i>Tarif DT</i>	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	46,154 € 5,454 € 31,888 € 7,673 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 5,454 € 31,888 € 7,673 \$
2.51	2.51	<i>Mesurage net pour autoproduiteur ou autoproductrice – Option I</i>	Solde non utilisé de la banque de surplus, rémunéré au coût moyen de fourniture, par kWh	4,920 €	0,000 €	4,920 €
2.64	2.64	<i>Option de crédit hivernal – Tarif D</i>	Crédit pour énergie effacée, par kWh	61,751 €	0,000 €	61,751 €
2.72	2.72	<i>Tarif Flex D</i>	Frais d'accès au réseau, par jour En période d'hiver : Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour en dehors des événements de pointe, par kWh Reste de l'énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	46,154 € 5,099 € 9,899 € 49,060 € 7,365 € 12,097 €	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 €	46,154 € 5,099 € 9,899 € 49,060 € 7,365 € 12,097 €
3.2	3.2	<i>Tarif G</i>	Frais d'accès au réseau, par mois Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	16,624 \$ 23,786 \$ 13,349 € 10,275 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,119 \$ 0,170 \$ 0,096 € 0,074 € 0,119 \$ 0,358 \$	16,743 \$ 23,956 \$ 13,445 € 10,349 € 16,743 \$ 50,229 \$
3.5	3.5	<i>Tarif G – Abonnement de courte durée</i>	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$	0,119 \$ 0,057 \$	16,743 \$ 8,184 \$
3.15	3.15	<i>Option de crédit hivernal – Tarif G</i>	Crédit pour énergie effacée, par kWh	67,415 €	0,000 €	67,415 €
3.23	3.23	<i>Tarif Flex G</i>	Frais d'accès au réseau, par mois En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	16,624 \$ 10,963 € 60,904 € 13,349 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,119 \$ 0,079 € 0,439 € 0,096 € 0,119 \$ 0,358 \$	16,743 \$ 11,042 € 61,343 € 13,445 € 16,743 \$ 50,229 \$
4.2	4.2	<i>Tarif M</i>	Prime de puissance, par kW Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	19,658 \$ 6,781 € 5,029 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,141 \$ 0,048 € 0,036 € 0,119 \$ 0,358 \$	19,799 \$ 6,829 € 5,065 € 16,743 \$ 50,229 \$
4.7	4.7	<i>Tarif M – Abonnement de courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$	0,119 \$ 0,057 \$	16,743 \$ 8,184 \$
4.10	4.10	<i>Tarif G9</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	5,703 \$ 13,590 € 16,624 \$ 49,871 \$ 13,955 \$	0,041 \$ 0,097 € 0,119 \$ 0,358 \$ 0,100 \$	5,744 \$ 13,687 € 16,743 \$ 50,229 \$ 14,055 \$
4.13	4.13	<i>Tarif G9 – Abonnement de courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$	0,119 \$ 0,057 \$	16,743 \$ 8,184 \$
4.17	4.17	<i>Tarif GD</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh – Période d'été Énergie, par kWh – Période d'hiver Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	7,140 \$ 8,426 € 20,877 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,060 \$ 0,057 € 0,143 € 0,119 \$ 0,358 \$	7,200 \$ 8,483 € 21,020 € 16,743 \$ 50,229 \$
4.21	4.21	<i>Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance</i>	Prix plancher, par kWh : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M	5,029 €	0,036 €	5,065 €
4.24	4.24	<i>Tarif BR</i>	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée, par kWh Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	14,100 € 27,448 € 18,780 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,100 € 0,197 € 0,135 € 0,119 \$ 0,358 \$	14,200 € 27,645 € 18,915 € 16,743 \$ 50,229 \$
4.35	4.35	<i>Tarif Flex M</i>	Prime de puissance, par kW En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	19,658 \$ 4,274 € 67,415 € 6,781 € 5,029 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,141 \$ 0,031 € 0,485 € 0,048 € 0,036 € 0,119 \$ 0,358 \$	19,799 \$ 4,305 € 67,900 € 6,829 € 5,065 € 16,743 \$ 50,229 \$
4.47	4.47	<i>Tarif Flex G9</i>	Prime de puissance, par kW En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	5,703 \$ 10,920 € 67,415 € 13,590 € 16,624 \$ 49,871 \$ 13,955 \$	0,041 \$ 0,079 € 0,485 € 0,097 € 0,119 \$ 0,358 \$ 0,100 \$	5,744 \$ 10,999 € 67,900 € 13,687 € 16,743 \$ 50,229 \$ 14,055 \$
5.2	5.2	<i>Tarif L</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh	16,194 \$ 4,118 €	0,116 \$ 0,029 €	16,310 \$ 4,147 €
5.6	5.6	<i>Tarif L</i>	Prime de dépassement quotidienne, par kW Prime de dépassement mensuelle, par kW	9,492 \$ 28,472 \$	0,068 \$ 0,204 \$	9,560 \$ 28,676 \$
5.13	5.13	<i>Tarif L</i>	Prime sur la facture mensuelle totale pour défaut de mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie électrique – Applicable à compter du 1 ^{er} avril 2027	3%	0%	3%
5.15	5.15	<i>Tarif LG</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh	17,858 \$ 4,659 €	0,128 \$ 0,033 €	17,986 \$ 4,692 €
5.20	5.20	<i>Tarif LG</i>	Prime pour puissance disponible inutilisée, par kW	41,492 \$	0,299 \$	41,791 \$
5.27	5.27	<i>Tarif H</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh – Jours autres que les jours de semaine en hiver Énergie, par kWh – Jours de semaine en hiver	7,140 \$ 7,216 € 24,377 €	0,060 \$ 0,048 € 0,176 €	7,200 \$ 7,264 € 24,553 €

Grille des tarifs d'électricité

Hausse provisoire au 1^{er} avril 2028, 2,6 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,8 % plus l'ajustement aux tarifs généraux et au tarif L.

6.52	6.52	Électricité additionnelle – Moyenne puissance	Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,557 €	0,054 €	7,611 €
6.52	6.52	Électricité additionnelle – Grande puissance	Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,869 €	0,042 €	5,911 €
6.56	6.56	Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période de restriction, par kWh	1,118 \$	0,008 \$	1,126 \$
6.59	6.59	Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 % Abonnements au tarif LG : Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	7,557 € 5,869 €	0,054 € 0,042 €	7,611 € 5,911 €
6.65	6.65	Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale	20%	0%	20%
6.80	6.80	Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Prix plancher, par kWh : prix de l'énergie au tarif L	4,117 €	0,030 €	4,147 €
6.84	6.84	Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période non autorisée, par kWh	1,118 \$	0,008 \$	1,126 \$
6.89 et 6.90	6.89 et 6.90	Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance	Majoration du prix moyen	4%	0%	4%
6.91	6.91	Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance	Majoration maximale du prix moyen	4%	0%	4%
		12 périodes de consommation ou plus	Majoration minimale du prix moyen	1%	0%	1%
6.92	6.92	Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance	Majoration du prix moyen	4%	0%	4%
		Moins de 12 périodes de consommation				
6.95	6.95	Rodage de nouveaux équipements	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	67,415 €	0,485 €	67,900 €
6.97	6.97	Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance	Multiplificateur, par kWh	13,484 €	0,097 €	13,581 €
7.3	7.3	Tarif CB – Moyenne puissance	Prime de puissance, par kW Consommation d'énergie autorisée jusqu'à 210 000 kWh par mois, par kWh Reste de la consommation d'énergie autorisée, par kWh Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	19,658 \$ 6,781 € 5,029 € 20,224 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,141 \$ 0,048 € 0,036 € 0,146 € 0,119 \$ 0,358 \$	19,799 \$ 6,829 € 5,065 € 20,370 € 16,743 \$ 50,229 \$
7.4	7.4	Tarif CB – Grande puissance	Prime de puissance, par kW Consommation d'énergie autorisée, par kWh Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh	17,858 \$ 4,659 € 20,224 €	0,128 \$ 0,033 € 0,146 €	17,986 \$ 4,692 € 20,370 €
7.9	7.9	Tarif CB – Moyenne et grande puissance	Énergie consommée au-delà du seuil de 5 % en période de restriction, par kWh	1,118 \$	0,008 \$	1,126 \$
8.9	8.9	Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	7,539 € 67,415 € 23,786 \$ 13,349 € 10,275 €	0,054 € 0,485 € 0,170 \$ 0,096 € 0,074 €	7,593 € 67,900 € 23,956 \$ 13,445 € 10,349 €
8.10	8.10	Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	7,539 € 67,415 € 19,658 \$ 6,781 € 5,029 €	0,054 € 0,485 € 0,141 \$ 0,048 € 0,036 €	7,593 € 67,900 € 19,799 \$ 6,829 € 5,065 €
8.11	8.11	Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	7,539 € 67,415 € 5,703 \$ 13,590 € 13,955 \$	0,054 € 0,485 € 0,041 \$ 0,097 € 0,100 \$	7,593 € 67,900 € 5,744 \$ 13,687 € 14,055 \$
9.2	9.2	Tarif DN	Frais d'accès au réseau, par jour × multiplificateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh × multiplificateur Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW × multiplificateur	46,154 € 7,365 € 57,139 € 7,673 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,365 € 57,139 € 7,673 \$
9.8	9.8	Tarifs G, G9, M, MA – Réseaux autonomes au nord du 53 ^e parallèle	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh	105,586 €	0,760 €	106,346 €
9.10	9.10	Tarif MA – Structure	Centrale au diesel lourd, par kW au-delà de 900 kW Centrale au diesel lourd, par kWh au-delà de 390 000 kWh (mise à jour en octobre 2027 : 22,504 €/kWh) Autres cas, par kW au-delà de 900 kW Autres cas, par kWh au-delà de 390 000 kWh (mise à jour en octobre 2027 : 57,027 €/kWh)	42,348 \$ 83,204 \$ variable	0,305 \$ 0,599 \$ variable	42,653 \$ 83,803 \$ variable
9.11	9.11	Tarif MA – Révision des prix de l'énergie	A – Centrale au diesel lourd : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh B – Centrale au diesel lourd : coût de l'énergie établi pour 2024 (20,039 € par kWh) C – Prix moyen du diesel n° 6 (1 % s) (prix en date d'octobre 2025 : 97,30 \$ par baril) D – Prix moyen de référence du diesel lourd n° 6 (1 % s) : 102,54 \$ par baril E – Autres cas : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh F – Autres cas : coût de l'énergie établi pour 2006 (26,44 € par kWh) G – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2025 : 124,55 € par litre) H – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 61,51 € par litre	3,760 € variable 3,760 € variable	0,027 € variable 0,027 € variable	3,787 € variable 3,787 € variable
9.17	9.17	Mesurage net pour autoproduiteur ou autoproduitrice – Option III	Électricité injectée : centrale au mazout lourd, par kWh Électricité injectée : centrale au diesel léger, par kWh Électricité injectée : centrale au diesel arctique, par kWh	22,921 € 44,493 € 64,718 €	0,165 € 0,320 € 0,466 €	23,086 € 44,813 € 65,184 €
9.28	9.28	Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Crédit fixe, par kW	8,090 \$	0,000 \$	8,090 \$
9.29	9.29	Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Composantes du crédit variable : A – Coût d'entretien et d'exploitation, par kWh B – Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012, par kWh : – au nord du 53 ^e parallèle : 54,50 € par kWh – au sud du 53 ^e parallèle : 35,50 € par kWh C – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2025 : 124,55 € par litre) D – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 87,66 € par litre	3,723 € variable	0,000 € variable	3,723 € variable
9.38	9.38	Électricité interruptible sans préavis – Réseaux autonomes	Crédit, par kW Crédit maximal, par kW	1,619 \$ 44,940 \$	0,000 \$ 0,000 \$	1,619 \$ 44,940 \$

Grille des tarifs d'électricité

Hausse provisoire au 1^{er} avril 2028, 2,6 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,8 % plus l'ajustement aux tarifs généraux et au tarif L.

9.44	9.44	Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh x multiplicateur Reste de l'énergie, par kWh, conformément à l'article 9.46 Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	46,154 € 7,365 € 21,064 € 7,673 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,365 € 21,064 € 7,673 \$
9.46	9.46	Révision des prix du tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Frais d'accès au réseau au tarif DN, par jour, conformément à l'article 9.2 Prix de la 1 ^{re} tranche d'énergie au tarif DN, par kWh, conformément à l'article 9.2 Prime de puissance au tarif DN, par kW, conformément à l'article 9.2 A – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2020-2021 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le <i>Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger</i> de la première semaine de mars 2022 : 142,60 € par litre B – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2021-2022 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le <i>Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger</i> de la première semaine de mars 2022 : 153,38 € par litre C – Valeur calorifique de l'électricité : 3,6 MJ par kWh D – Valeur calorifique du mazout : 37,5 MJ par litre E – Taux d'efficacité du système biénergie en mode mazout : 75 % Indice de référence au 1 ^{er} décembre 2022 : 1,0 Majoration de l'indice de référence le 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2023, en fonction de la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec par rapport à l'indice moyen des prix de l'année civile précédente	46,154 € 7,365 € 7,673 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,365 € 7,673 \$
9.50	9.50	Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif DN indiqué dans l'article 9.2	57,139 €	0,000 €	57,139 €
10.3	10.3	Tarif F	Prime de puissance mensuelle, par kW	60,351 \$	0,435 \$	60,786 \$
10.8	10.8	Tarif FP	Si la puissance installée des pompes à incendie est inférieure ou égale à 50 kW : Prime de puissance mensuelle, par kW Si la puissance installée des pompes à incendie est supérieure à 50 kW : Prime de puissance mensuelle, par kW Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	1,449 \$ 6,695 \$ 16,624 \$ 49,871 \$	0,010 \$ 0,048 \$ 0,120 \$ 0,359 \$	1,459 \$ 6,743 \$ 16,744 \$ 50,230 \$
11.4	11.4	Éclairage public – Service général	Énergie, par kWh	13,970 €	0,101 €	14,071 €
11.10 a)	11.10 a)	Éclairage public – Service complet	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W), par luminaire Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W), par luminaire Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W), par luminaire Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W), par luminaire	30,337 \$ 33,049 \$ 35,676 \$ 41,866 \$	0,218 \$ 0,238 \$ 0,257 \$ 0,301 \$	30,555 \$ 33,287 \$ 35,933 \$ 42,167 \$
11.10 b)	11.10 b)	Éclairage public – Service complet	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W), par luminaire	31,267 \$	0,225 \$	31,492 \$
11.14	11.14	Éclairage Sentinelle – Avec poteau	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	56,104 \$ 73,941 \$	0,404 \$ 0,532 \$	56,508 \$ 74,473 \$
11.15	11.15	Éclairage Sentinelle – Sans poteau	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	44,089 \$ 63,546 \$	0,317 \$ 0,458 \$	44,406 \$ 64,004 \$
12.2	12.2	Crédit mensuel d'alimentation, par kW – Moyenne ou haute tension	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,7684 \$ 1,2314 \$ 2,7493 \$ 3,3631 \$ 4,4441 \$	0,0055 \$ 0,0088 \$ 0,0197 \$ 0,0241 \$ 0,0318 \$	0,7739 \$ 1,2402 \$ 2,7690 \$ 3,3872 \$ 4,4759 \$
12.3	12.3	Crédit d'alimentation, par kW – Tarifs domestiques	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,2976 €	0,0000 €	0,2976 €
12.4	12.4	Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle de la prime de puissance, par kW	22,295 €	0,160 €	22,455 €
13.3	13.3	Service Signature – Service de base	Frais annuels par point de livraison	7 078,576 \$	50,966 \$	7 129,542 \$
13.4	13.4	Service Signature – Options	Frais annuels pour le suivi des harmoniques Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	6 741,498 \$ 6 741,498 \$	48,539 \$ 48,539 \$	6 790,037 \$ 6 790,037 \$

* Tels que mis à jour suivant la décision D-2026-033 à la pièce HQD-11, Document 6.2 (B-0214).

« ANNEXE I
« Article 22.0.1)

« TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les composantes des tarifs autres que les prix indiqués dans la présente annexe correspondent à celles qui ont été approuvées par la Régie de l'énergie dans la décision D-2026-033.				
Tarif	Description	Prix provisoires au 1 ^{er} avril 2028	Ajustement relatif à 2025 suivant D-2025-114	Prix provisoires 1 ^{er} avril 2028 incluant l'ajustement
D	Frais d'accès au réseau par jour 40 premiers kWh par jour Reste de l'énergie	46,154 € 7,365 € 12,097 €	0,000 € 0,000 € 0,000 €	46,154 € 7,365 € 12,097 €
DP	Premiers 1 200 kWh par mois Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW) Prime de puissance, hiver (> 50 kW) Minimum par mois – monophasée Minimum par mois – triphasée	7,265 € 11,044 € 5,670 \$ 7,673 \$ 13,833 \$ 20,750 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 \$ 0,000 \$ 0,000 \$ 0,000 \$	7,265 € 11,044 € 5,670 \$ 7,673 \$ 13,833 \$ 20,750 \$
DM	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur 40 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	46,154 € 7,365 € 12,097 € 7,673 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,365 € 12,097 € 7,673 \$
DT	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	46,154 € 5,454 € 31,888 € 7,673 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 5,454 € 31,888 € 7,673 \$
Mesurage net pour autoproducteur ou autoproductrice – Option I	Solde non utilisé de la banque de surplus, rémunéré au coût moyen de fourniture	4,920 €	0,000 €	4,920 €
Option de crédit hivernal – D	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	61,751 €	0,000 €	61,751 €
Flex D	Frais d'accès au réseau par jour En période d'hiver : 40 premiers kWh par jour, en dehors des événements de pointe Reste de l'énergie, en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : 40 premiers kWh par jour Reste de l'énergie	46,154 € 5,099 € 9,899 € 49,060 € 7,365 € 12,097 €	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 €	46,154 € 5,099 € 9,899 € 49,060 € 7,365 € 12,097 €
G	Frais d'accès au réseau par mois Prime de puissance (> 50 kW) Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	16,624 \$ 23,786 \$ 13,349 € 10,275 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,119 \$ 0,170 \$ 0,096 € 0,074 € 0,119 \$ 0,358 \$	16,743 \$ 23,956 \$ 13,445 € 10,349 € 16,743 \$ 50,229 \$
G – Courte durée	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$	0,119 \$ 0,057 \$	16,743 \$ 8,184 \$
Option de crédit hivernal – G	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	67,415 €	0,000 €	67,415 €
Flex G	Frais d'accès au réseau par mois En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	16,624 \$ 10,963 € 60,904 € 13,349 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,119 \$ 0,079 € 0,439 € 0,096 € 0,119 \$ 0,358 \$	16,743 \$ 11,042 € 61,343 € 13,445 € 16,743 \$ 50,229 \$
M	Prime de puissance Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	19,658 \$ 6,781 € 5,029 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,141 \$ 0,048 € 0,036 € 0,119 \$ 0,358 \$	19,799 \$ 6,829 € 5,065 € 16,743 \$ 50,229 \$
M – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$	0,119 \$ 0,057 \$	16,743 \$ 8,184 \$
G9	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,703 \$ 13,590 € 16,624 \$ 49,871 \$ 13,955 \$	0,041 \$ 0,097 € 0,119 \$ 0,358 \$ 0,100 \$	5,744 \$ 13,687 € 16,743 \$ 50,229 \$ 14,055 \$
G9 – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$	0,119 \$ 0,057 \$	16,743 \$ 8,184 \$
GD	Prime de puissance Prix de l'énergie – Période d'été Prix de l'énergie – Période d'hiver Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	7,140 \$ 8,426 € 20,877 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,060 \$ 0,057 € 0,143 € 0,119 \$ 0,358 \$	7,200 \$ 8,483 € 21,020 € 16,743 \$ 50,229 \$
Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M	5,029 €	0,036 €	5,065 €
BR	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	14,100 € 27,448 € 18,780 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,100 € 0,197 € 0,135 € 0,119 \$ 0,358 \$	14,200 € 27,645 € 18,915 € 16,743 \$ 50,229 \$
Flex M	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	19,658 \$ 4,274 € 67,415 € 6,781 € 5,029 € 16,624 \$ 49,871 \$	0,141 \$ 0,031 € 0,485 € 0,048 € 0,036 € 0,119 \$ 0,358 \$	19,799 \$ 4,305 € 67,900 € 6,829 € 5,065 € 16,743 \$ 50,229 \$
Flex G9	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,703 \$ 10,920 € 67,415 € 13,590 € 16,624 \$ 49,871 \$ 13,955 \$	0,041 \$ 0,079 € 0,485 € 0,097 € 0,119 \$ 0,358 \$ 0,100 \$	5,744 \$ 10,999 € 67,900 € 13,687 € 16,743 \$ 50,229 \$ 14,055 \$
L	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	16,194 \$ 4,118 € 9,492 \$ 28,472 \$	0,116 \$ 0,029 € 0,068 \$ 0,204 \$	16,310 \$ 4,147 € 9,560 \$ 28,676 \$
LG	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime pour puissance disponible inutilisée	17,858 \$ 4,659 € 41,492 \$	0,128 \$ 0,033 € 0,299 \$	17,986 \$ 4,692 € 41,791 \$
H	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	7,140 \$ 7,216 € 24,377 €	0,060 \$ 0,048 € 0,176 €	7,200 \$ 7,264 € 24,553 €
LD – Option ferme	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	7,140 \$ 7,216 € 24,377 €	0,060 \$ 0,048 € 0,176 €	7,200 \$ 7,264 € 24,553 €
LD – Option non ferme	Prime de puissance par jour – Interruptions planifiées Prime de puissance par jour – Interruptions non planifiées Prix de l'énergie Prime de puissance – Maximum par mois	0,714 \$ 1,428 \$ 7,216 € 7,140 \$	0,006 \$ 0,012 \$ 0,048 € 0,060 \$	0,720 \$ 1,440 \$ 7,264 € 7,200 \$
LD – Option non ferme	Prix par kWh consommé sans autorisation	67,415 €	0,485 €	67,900 €
LP	Redevance annuelle Prix par kWh consommé sans autorisation	1 348,300 \$ 67,415 €	9,708 \$ 0,485 €	1 358,008 \$ 67,900 €

Option de gestion de la demande de puissance – Engagement	Sous-option I			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	55,936 \$	0,000 \$	55,936 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €
	Sous-option II			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	58,173 \$	0,000 \$	58,173 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €
	Sous-option III			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	55,936 \$	0,000 \$	55,936 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €
	Sous-option IV			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	58,173 \$	0,000 \$	58,173 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €
	Sous-option V			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,717 \$	0,000 \$	72,717 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €
	Sous-option VI			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$	0,000 \$	74,954 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €
	Sous-option VII			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,717 \$	0,000 \$	72,717 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €
	Sous-option VIII			
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$	0,000 \$	74,954 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €
Sous-option IX				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$	0,000 \$	74,954 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €	
Sous-option X				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$	0,000 \$	77,191 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €	
Sous-option XI				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$	0,000 \$	74,954 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €	
Sous-option XII				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$	0,000 \$	77,191 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €	
Sous-option XIII				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$	0,000 \$	77,191 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €	
Sous-option XIV				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	0,000 \$	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €	
Sous-option XV				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$	0,000 \$	77,191 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €	
Sous-option XVI				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	0,000 \$	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €	
Sous-option XVII				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	0,000 \$	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €	
Sous-option XVIII				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	81,665 \$	0,000 \$	81,665 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	0,000 €	5,594 €	
Sous-option XIX				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	0,000 \$	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €	
Sous-option XX				
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	81,665 \$	0,000 \$	81,665 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	0,000 €	39,155 €	
	Crédit pour engagement pluriannuel : Engagement pour 2 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 5 % Engagement pour 3 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 10 % Prime pour non-respect de l'engagement pluriannuel : Crédit fixe effectif de l'année d'abandon × nombre d'années restant à l'engagement × 50 %			
	Crédit pour préavis plus court (par kWh)	78,310 €	0,000 €	78,310 €
	Premier événement de pointe non respecté : Prime (par kW) Montant par kW pour calcul de la prime maximale	1,690 \$ 6,768 \$	0,000 \$ 0,000 \$	1,690 \$ 6,768 \$
	Événements de pointe non respectés subséquents : Prime (par kW) Montant par kW pour calcul de la prime maximale	4,821 \$ 19,287 \$	0,000 \$ 0,000 \$	4,821 \$ 19,287 \$
Option de gestion de la demande de puissance – Latitude	Prime pour inscription en cours d'hiver applicable au total des crédits : Entre le 1 ^{er} et le 31 décembre : 25 % Entre le 1 ^{er} et le 31 janvier : 50 % Entre le 1 ^{er} et le 28 ou le 29 février : 75 % Entre le 1 ^{er} et le 31 mars : 100 %			
	Sous-option I : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	48,105 \$	0,000 \$	48,105 \$
	Sous-option II : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	80,547 \$	0,000 \$	80,547 \$
	Sous-option III : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	91,734 \$	0,000 \$	91,734 \$
	Sous-option IV : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	99,565 \$	0,000 \$	99,565 \$
	Sous-option V : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	107,397 \$	0,000 \$	107,397 \$
	Sous-option FDS : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 3 heures (par kW en fin de semaine)	2,025 \$	0,000 \$	2,025 \$
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 4 heures (par kW en fin de semaine)	2,707 \$	0,000 \$	2,707 \$
	Crédit nominal si aucun avis d'événement de pointe n'est transmis pendant la période d'hiver, équivalent à la moins élevée des valeurs suivantes : – 15 % de la puissance maximale appelée pendant la période d'hiver × – ou	80,705 \$ 24 455,898 \$	0,000 \$ 0,000 \$	80,705 \$ 24 455,898 \$

Électricité additionnelle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,557 €	0,054 €	7,611 €
Électricité additionnelle – Grande puissance	Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,869 €	0,042 €	5,911 €
Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance	Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période non autorisée	1,118 \$	0,008 \$	1,126 \$
Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,557 €	0,054 €	7,611 €
	Abonnements au tarif LG : Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,869 €	0,042 €	5,911 €
Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale de 20 %			
Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Prix plancher : prix de l'énergie au tarif L	4,117 €	0,030 €	4,147 €
	Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période de restriction	1,118 \$	0,008 \$	1,126 \$
Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance	Majoration de 4 % du prix moyen			
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou plus	Majoration maximale du prix moyen : 4 % Majoration minimale du prix moyen : 1 %			
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou moins	Majoration de 4 % du prix moyen			
Rodage de nouveaux équipements	Prix par kWh consommé sans autorisation	67,415 €	0,485 €	67,900 €
Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance	Multiplieur (par kWh)	13,484 €	0,097 €	13,581 €
CB – Moyenne puissance	Prime de puissance	19,658 \$	0,141 \$	19,799 \$
	Jusqu'à 210 000 kWh par mois pour de la consommation d'énergie autorisée	6,781 €	0,048 €	6,829 €
	Reste de la consommation d'énergie autorisée	5,029 €	0,036 €	5,065 €
	Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	20,224 €	0,146 €	20,370 €
	Minimum par mois – Monophasée	16,624 \$	0,119 \$	16,743 \$
	Minimum par mois – Triphasée	49,871 \$	0,358 \$	50,229 \$
CB – Grande puissance	Prime de puissance	17,858 \$	0,128 \$	17,986 \$
	Prix de l'énergie pour la consommation autorisée	4,659 €	0,033 €	4,692 €
	Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	20,224 €	0,146 €	20,370 €
CB – Moyenne et grande puissance	Prix de l'énergie au-delà du seuil de 5 % en période de restriction	1,118 \$	0,008 \$	1,126 \$
Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,539 €	0,054 €	7,593 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	67,415 €	0,485 €	67,900 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance (> 50 kW)	23,786 \$	0,170 \$	23,956 \$
	Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois	13,349 €	0,096 €	13,445 €
	Reste de l'énergie	10,275 €	0,074 €	10,349 €
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,539 €	0,054 €	7,593 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	67,415 €	0,485 €	67,900 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance	19,658 \$	0,141 \$	19,799 \$
	Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois	6,781 €	0,048 €	6,829 €
	Reste de l'énergie	5,029 €	0,036 €	5,065 €
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces – Faible facteur d'utilisation	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,539 €	0,054 €	7,593 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	67,415 €	0,485 €	67,900 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance	5,703 \$	0,041 \$	5,744 \$
	Prix de l'énergie	13,590 €	0,097 €	13,687 €
	Majoration pour mauvais facteur de puissance	13,955 \$	0,100 \$	14,055 \$
DN	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur	46,154 €	0,000 €	46,154 €
	40 premiers kWh par jour par multiplicateur	7,365 €	0,000 €	7,365 €
	Reste de l'énergie	57,139 €	0,000 €	57,139 €
	Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	7,673 \$	0,000 \$	7,673 \$
G, G9, M, MA – Réseaux autonomes au nord du 53 ^e parallèle	Consommation d'énergie non autorisée	105,586 €	0,760 €	106,346 €
MA	Centrale au diesel lourd – Par kW au-delà de 900 kW	42,348 \$	0,305 \$	42,653 \$
	– Par kWh au-delà de 390 000 kWh (22,504 €/kWh au 1 ^{er} avril 2026)	variable	variable	variable
	Autres cas – Par kW au-delà de 900 kW	83,204 \$	0,599 \$	83,803 \$
	Autres cas – Par kWh au-delà de 390 000 kWh (57,027 € par kWh au 1 ^{er} avril 2026)	variable	variable	variable
MA – Révision des prix de l'énergie	A – Centrale au diesel lourd – Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh)	3,760 €	0,027 €	3,787 €
	B – Centrale au diesel lourd – Coût de l'énergie établi pour 2024 : 20,039 €/kWh			
	C – Prix moyen du diesel n° 6 (1 % s)	variable	variable	variable
	D – Prix moyen de référence du diesel lourd n° 6 (1 % s) : 102,54 \$ par baril			
	E – Autres cas – Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh)	3,760 €	0,027 €	3,787 €
	F – Autres cas – Coût de l'énergie établi pour 2006 : 26,44 € par kWh			
	G – Prix moyen du diesel n° 1	variable	variable	variable
	H – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 61,51 € par litre			
Mesurage net pour autoproducteur ou autoproductrice – Option III	Prix pour l'électricité injectée – Centrale au mazout lourd (par kWh)	22,921 €	0,165 €	23,086 €
	Prix pour l'électricité injectée – Centrale au diesel léger (par kWh)	44,493 €	0,320 €	44,813 €
	Prix pour l'électricité injectée – Centrale au diesel arctique (par kWh)	64,718 €	0,466 €	65,184 €
Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Crédit fixe (par kW)	8,090 \$	0,000 \$	8,090 \$
Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Composantes du crédit variable :			
	A – Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh)	3,723 €	0,000 €	3,723 €
	B – Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012 (par kWh) :			
	– Au nord du 53 ^e parallèle (54,50 € par kWh) – Au sud du 53 ^e parallèle (35,50 € par kWh) C – Prix moyen du diesel n° 1 D – Prix moyen de référence du diesel n° 1 (87,66 € par litre)	variable	variable	variable

